DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260320-DEL20260017-DE

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00
Délibération N° 2026-0017

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Girotto François, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Breton Joseph, doyen d'âge.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, MORE Virgile, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	
Procurations	PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	14 votants et 1 procuration
Date de convocation :	16 mars 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

OBJET : Election du Maire

Considérant que le Conseil municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu, à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7.

Le Conseil Municipal décide tout d'abord de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Omnès Emilie, pour assurer ces fonctions.

Mr Le Président, Joseph Breton, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

ont obtenu :

- Mr ADAM Philippe : 12 voix
- Mr LE GALL Jean-François : 3 voix

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260320-DEL20260017-DE

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00
Délibération N° 2026-0017

L'an deux mil-vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Girotto François, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Breton Joseph, doyen d'âge.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, MORE Virgile, OMNES Emilie, SANTIER Julie.
Absents :	
Procurations	PICHON Nathalie donne procuration à LE GALL Jean-François.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	14 votants et 1 procuration
Date de convocation :	16 mars 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

Mr ADAM Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Secrétaire de séance,
Emilie OMNES

Le Maire,
Philippe ADAM

MAIRIE DE PLOUÉGAT-MOYSAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.